



Modification no 6 du PLU de Ferney-Voltaire - Enquête publique

Déposition de l'association APICy piétons et cyclistes du Pays de Gex.

Ornex, 29 janvier 2020

Introduction

L'association APICy a pour objet de promouvoir la marche et le vélo comme modes de déplacement. C'est à ce titre qu'elle participe à cette enquête publique, les observations et demandes ne concernent donc que cet objet.

Observations concernant le stationnement pour les vélos

La modification numéro 6 du PLU de Ferney-Voltaire concerne le secteur UXp, dans la ZAC Ferney-Genève-Innovation. Les modifications du règlement proposées sont de toute évidence des adaptations sur mesure demandées par Altarea Cogedim, l'investisseur qui a été choisi par la SPL pour construire un « ensemble commercial, culturel et de loisirs »: 60.000m² de surface de plancher dont 28.000m² de commerces, avec 1600 places de stationnement voitures (cf. procès-verbal du conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Gex du 23 mai 2019). Il est annoncé 4 à 5 millions de visiteurs par an.

La modification du PLU change les règles de calcul pour la surface dédiée au stationnement vélo, la fixant à **8% de la capacité du parc de stationnement destiné aux voitures**.

Dans le PLU actuellement en vigueur (suite à la modification n° 5 qui avait déjà réduit le nombre de places et que nous avons contestée), il est prévu 1 m² de surface de stationnement vélo pour 50 m² de commerce. Donc pour 28 000 m² de commerces, on aurait 560 m² soit environ 373 places, si on compte 1,5 m² par place vélo.

Avec le nouveau règlement, on passerait de 373 à 129 places (8% de 1600 places voitures). On perd 245 places vélo, soit une **diminution des deux tiers** par rapport au règlement actuel.

Une place voiture équivaut à 10 places vélo, si on compte 1,5m² pour une place vélo et 12,5 m² pour une place voiture, soit 15 m² avec les surfaces d'accès et de circulation. Cette modification du PLU fera disparaître 245 places vélos, ce qui correspond à 25 places voitures seulement, sur les 1600

prévues ! Cette modification est négligeable en terme de gain de place pour les voitures, mais bride les possibilités d'accès à vélo.

Contradiction avec les objectifs affichés concernant la mobilité

La note de présentation affirme que « L'aménagement du nouveau quartier est pensé pour donner une large place aux modes de déplacements alternatifs à la voiture » (p.10).

La note de présentation se réfère au PADD : « Objectif 13 : mieux organiser les déplacements alternatifs à la voiture » et « Objectif 16 : améliorer les politiques de stationnement pour réduire l'impact de la voiture et développer les lieux de multimodalité. » (p.12). Elle se réfère également au futur PLUiH : « les évolutions envisagées du PLU [...] sont aussi pleinement compatibles avec les objectifs de développement des modes doux » (p. 13). Elle se réfère enfin au SCOT : « Favoriser une mobilité innovante et décarbonnée ».

La modification est en contradiction flagrante avec tous ces textes auxquels il est fait référence.

Modification non conforme au plan vélo national de 2018

Le Plan vélo du gouvernement publié en septembre 2018 affiche un objectif de 9% de part modale pour le vélo pour 2024. Les 8% de part de stationnement sont donc en deçà des objectifs du plan vélo, pourtant peu ambitieux, sachant que la part du vélo est déjà de 15% à Strasbourg, 25% à Bâle... et 50% à Copenhague.

Qualité des stationnements

Cette modification n'apporte aucune amélioration quant à la qualité des stationnements, alors que c'est la quatrième modification du PLU de Ferney pour laquelle nous demandons que des critères de qualité soient ajoutés (cf. le code de la construction, article R111-14-4). Ceci pour éviter ce qu'on voit dans les constructions récentes à Ferney : locaux vélos inutilisables et inutilisés car non fermés et sans système d'accroche efficace, de type arceau.

En conclusion

La modification revient à diviser par 3 la surface du stationnement vélo.

Aucune justification ni argumentation n'est donnée pour expliquer cette diminution si ce n'est que « le nombre de stationnements pour le commerce et les cinémas doit être adapté », sans plus de précisions.

Il est demandé une modification du mode de calcul du nombre de places vélo, sans qu'il soit dit explicitement que cela revient à diminuer le nombre de places des deux tiers. Aucune comparaison n'est faite entre le nombre de places avant et après la modification. Nous estimons que l'information donnée est insuffisante et trompeuse, et pour le public et pour les élus qui devront voter ce nouveau règlement.

Nous émettons donc un avis défavorable à cette modification no 6 du PLU de Ferney-Voltaire.

Nous demandons :

- d'anticiper le développement prévisible et souhaitable des déplacements à vélo, de tableer sur une part modale de 20% à terme, et donc de fixer le nombre de places vélo à 20% des places voitures (ce qui n'allouera que 2% de la surface aux vélos, contre 98% aux voitures !).
- d'introduire des critères de qualité des stationnements : sécurisés avec un système d'accroche qui n'abîme pas les roues et permette d'accrocher le cadre.

Philippe Quaglia, président